



Architecte : des obligations déontologiques à respecter

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- Dernière vérification de la fiche : 18/02/2020
- Dernière mise à jour de la fiche : 18/02/2020

La profession d'architecte nécessite de respecter de nombreuses conditions dont l'une est le respect d'un code de déontologie. Son contenu comporte diverses règles visant aussi bien les relations avec vos clients que celles avec vos confrères...

Architecte : quelles sont vos missions ?

Une mission principale. Votre code de déontologie vise d'abord vos missions. Ainsi, il rappelle que votre vocation est de participer à tout ce qui concerne « l'acte de bâtir et l'aménagement de l'espace » et qu'en règle générale, vous exercez la fonction de maître d'œuvre.

Des missions accessoires...

{ABONNEZ-VOUS}

Architecte : vos devoirs envers vos clients

Signez un contrat écrit ! Vous devez impérativement conclure un contrat écrit avec vos clients, définissant la nature et l'étendue de vos missions ainsi que les modalités de votre rémunération.

Pour la petite histoire... {ABONNEZ-VOUS}